

**Prescription** 20 septembre 2017



## PIECE 3.1: REGLEMENT GRAPHIQUE

### PLANCHE N°23/38

## ECHELLE 1/5000e

				24	₹ 30	
	4	11	18 erganty	Saint-Martir	-Labouval <b>31</b> vière	
1	Aujo jac-Poujois	Esclauze 12		régols <b>2.6</b> agna	32	36
	<b>6</b>	de <sub>Cremps</sub> 13 Esc	20 amps	<b>27</b> Varaire	mogne-en-c	10ercy - 37
	<b>7</b> La	14 benque	21 B	28 Sa	Beaurega 34 Uac	da:38:
<b>2</b>	ptdoumerc	<b>15</b> \ Belm	<b>22</b> ont-Ste-Foi	29	35	
3	Belfort-du	Quercy 16	23			-
_	10	17		-		

CAIRN relief rural concept bureau d'études - ingénierie conseil à ingénierie



Ua: zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses

Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches

Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauregard Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires

Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics

Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services

AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses

AUb : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt

AUc : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux AUI : zone à urbaniser à vocation de loisirs et d'accueil touristique

AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services 2AU : zone à urbaniser fermée

2AUx : zone à urbaniser fermée à vocation d'activités, de commerces et de services

Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante agricole N : zone naturelle ou forestière

NI : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs

Nca : carrières Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante naturelle ou forestière

Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

# <u>Prescriptions</u>

★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N ★ Elément à préserver pour raison écologique

★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel,

historique, architectural ou écologique Linéaire commercial protégé

 Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Haies à préserver pour raisons écologiques

Murets à préserver pour raisons écologiques

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N Emplacement réservé

Espace boisé classé

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Zone de sensibilité paysagère Zones humides à protéger

### Risque inondation Enveloppe des PPRi - risque d'inondation

Risque d'inondation connu, hors zonage PPRi

Bâtiments Parcelles

> Subdivisions fiscales Limites communales

